

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 28/03/15

M. le Maire nous fait part d'un courrier envoyé par C. RATAIL nous informant de sa démission du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles. Après acceptation par M. Le Maire, l'information sera transmise aux services de l'Etat.

Présents :

G. RUAT/ Y. ATTARD / C. BOURDIER / S. COHADE / A. CARLET / A. LIONNET/ P. MARTIN/ / A. RICHARD / M. ROBERT / C. ROYER / D. VIALLET/ C. VIGOUROUX

Absents- Excusés :

C. LIOTARD / D. VAUZELLE

Procuration :

C. LIOTARD a donné procuration à A. CARLET

D. VAUZELLE a donné procuration à G. RUAT

1/ Approbation du dernier Compte Rendu :

Une remarque est faite sur le compte-rendu du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 26/02/15. Au point 5-1 relatif au régime d'Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT), suite à l'avis favorable de la CAP, le maire propose d'adopter un régime indemnitaire pour tous les titulaires avec **effet rétroactif à compter du 01/01/15**, ce qui n'était pas précisé.

Avec cette annotation, le Compte-rendu du conseil Municipal du 26/02/15 est approuvé à l'unanimité.

2/Indemnités de gardiennages pour les églises :

Une circulaire des services de l'Etat fait part aux Communes de la possibilité de verser une indemnité de gardiennage des églises communales: indemnité fixée à hauteur de 119.55€ pour les gardiens ne résidant pas sur place et visitant les églises à des périodes rapprochées.

Avec ses deux églises, SIAUGUES-SAINT-ROMAIN et SAINTE-MARIE-DES CHAZES, nous devrions nous acquitter de 239.10€.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette indemnité de gardiennage ; proposition votée à l'unanimité.

3/Validation des appels d'offres :

3.1. Livraison des carburants à la station-service

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 12/03/15.

Six entreprises ont soumissionné, toutes les clauses techniques et administratives étaient remplies.

La commission d'appel d'offre a éliminé celle qui proposait l'offre la plus élevée.

Cinq fournisseurs ont été retenus pour 4 ans : BERNARDON – LONJON- LAURENT SAS – VINCENT – ESBRAAT ROCHE car ils étaient les moins-disants.

Avant chaque livraison une proposition de tarif sera demandée à chacune d'entre elles, et la moins-disante sera retenue.

3.2. Tonte des espaces Verts

Appel d'offre pour une durée de 5 ans à compter de 2015 et avec avenant chaque année en fonction des tarifs précédemment proposés.

1^{er} lot : tonte des 2 terrains de foot et ses annexes/ 15 passages/ 276 369 m²

Deux entreprises ont soumissionné.

L'ESAT de LANGEAC a été retenu après la prise en compte du critère du personnel employé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.

2^{ème} lot : le bourg de SIAUGUES, Camping et cimetière (haie, tonte) : 76 402 m²

Une entreprise a répondu à l'appel d'offre mais n'a pas été retenue.

Sur proposition de M. le Maire, le choix est fait à l'unanimité par le Conseil municipal de confier cette prestation aux employés municipaux afin de répondre plus rapidement aux besoins.

Pour cela l'achat de matériel est prévu :

- Tracteur tondeuse autoportée éjection haute 24 CV coupe 122 cm = 15 500 € HT.
- tondeuse KUBOTA 53 cm = 1690 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire l'acquisition de ces deux matériels.

4/Comptabilité

4 .1 et 2 Comptes administratifs / comptes de gestion

+ BUDGET EAU

→ Section de fonctionnement

Dépenses : 87 270,93 € dont 13 605,48 € de charges à caractère général , 30 000 € de charges de personnel et 11 108,11 € de charges financières.

Recettes : 129 560,47 € dont 111 832,08 € de vente d'eau

→ Section d'investissement

Dépenses : 76 435,09 € dont 22 834,57 € de remboursement d'emprunt

Recettes : 86 632,25 € dont 28 000 € d'excédent de fonctionnement reporté .

+ BUDGET ASSAINISSEMENT :

→ Section de fonctionnement

Dépenses : 56 170,95 € dont 4 669,84 € de charges à caractère général, 18 000 € de charges de personnel et 5 633,45 € de charges financières.

Recettes : 76 896,72 € dont 38 166,17 € de vente de produit (taxe d'assainissement).

→ Section d'investissement

Dépenses : 58 657,77 € dont 17 096,17 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 38 741,00 € dont 17 000 € d'excédent de fonctionnement reporté.

+ BUDGET POLE COMMERCIAL

→Section de fonctionnement

Dépenses : 5 546,18 € correspondant aux intérêts d'emprunt

Recettes : 23 811,36 € dont 23 810,04 € de loyers des commerces.

→Section d'investissement

Dépenses : 24 873,87 € dont 22 482,55 € de remboursement du capital d'emprunt et 2 391,32 € de reversement au budget communal pour remboursement de l'avance.

Recettes : 25 743,19 € dont 17 566,27 € d'affectation du résultat de 2013 et 8 176,92 € de remboursement de créance

+ BUDGET LOTISSEMENT

→Section de fonctionnement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

→Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

+ BUDGET STATION SERVICE

→Section de fonctionnement

Dépenses : 352 976,95 € dont 334 360,95 € d'achat de carburant et 5 000 € de charges de personnel.

Recettes 375 403,50 € dont 367 798,50 € de vente de carburant

→Section d'investissement

Dépenses : 9 805 € dont remboursement de 2 200 € au budget communal

Recettes : 13 616,00 €

+ BUDGET CCAS

→Section de fonctionnement

Dépenses : 5 437,36 € correspondant notamment aux repas et colis offerts aux personnes de la commune de plus de 70 ans.

Recettes : 6 000 € représentant la subvention de la commune.

+ BUDGET COMMUNAL

→ Section de fonctionnement

Dépenses : 676 378.72 €

Charges à caractère général : 274 936.85 €

(Combustibles, électricité, tonte, entretien bâtiments et matériel, fournitures scolaires...)

Charges de personnel : 282 316.23 €

Charges de gestion courante : 83 899.15 € (service incendie 20845.01€, indemnités élus, subventions aux associations)

Charges financières et divers : 35 226.49 € (Intérêts d'emprunts, exceptionnelles)

Recettes : 1 209 925.44 €

Travaux en régie, produits des services : 175 877.53 €

Impôts & taxes : 683 580.79 €

Dotations & participations : 340 696.42€

(Subventions Etat, Région, Département, aides emploi-jeune)

Produits financiers, produits exceptionnels, divers: 9 770.75 €

→ Section d'investissement

Dépenses : 605 985.89 €

Remboursement d'emprunts 57 722.67 €

Etudes et subventions d'équipement versées : 34 385.27 €

Immobilisations en cours : 488 021.41 €

Travaux en régie et divers : 25 856.54 €

Recettes : 656 267,44 €

Excédent de fonctionnement reporté : 500 000 €

Subventions d'investissement	44 341.80 €
FCTVA	77 103 €
Divers reversements et produits	34 822.64 €

Tous les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été votés et approuvés à l'unanimité.

4.3 Affectation du résultat 2014

- **BUDGET EAU**: Résultat cumulé de fonctionnement **62 887,61 €** dont **42 887,6 €** affectés en investissement et **20 000 €** conservés en fonctionnement
- **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Résultat cumulé de fonctionnement **31 173,06 €** dont **10 000 €** affectés en investissement et **21 173,06 €** conservés en fonctionnement
- **BUDGET LOTISSEMENT** : Résultat cumulé **22 150,50 €** conservés en fonctionnement
- **BUDGET POLE COMMERCIAL**: Résultat cumulé de fonctionnement **18 265,18 €** affectés en investissement
- **BUDGET STATION SERVICE**: Résultat cumulé de fonctionnement **4 386,68 €** affectés en investissement
- **BUDGET COMMUNAL** : Résultat cumulé de fonctionnement **601 860,95 €** dont **500 000 €** affectés en investissement et **101 860,95 €** conservés en fonctionnement.

4.4 Taux des taxes (TH, TFB, TFNB) : Part communale

Reconduction des taux 2012 pour les 3 taxes :

- Taxe d'habitation : **11,29 %**
- Taxe foncière (bâti) : **12,43 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **64.19 %**

A noter que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2006.

5/Présentation & Vote des budgets (communal, eau, assainissement, lotissement, pôle commercial, station-service)

Vote à l'unanimité des budgets équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

- **BUDGET EAU**:

Fonctionnement : 147 703,00 €

Investissement : 159 661,69 €

- **BUDGET ASSAINISSEMENT** :

Fonctionnement : 74 937,06 €

Investissement : 55 231,06 €

- **BUDGET POLE COMMERCIAL**:

Fonctionnement : 23 820,04 €

Investissement : 45 425,40 €

- **BUDGET LOTISSEMENT** :

Fonctionnement : 22 160,50 €

Investissement : 22 150,50 €

- **BUDGET STATION SERVICE**:

Fonctionnement : 478 815,00 €

Investissement : 45 314,68 €

- **BUDGET CCAS** :

Fonctionnement : 7 202,56 €

- **BUDGET COMMUNAL** :

Fonctionnement : 1 207 082,95 €

Investissement : 1 046 471,36 €

6/Divers

6.1. Epandage des boues de la station d'épuration.

Dans un courrier du 16 mars 2015, la Communauté de Communes du Langeadois réactualise la question de l'épandage des boues. La station d'épuration du bourg notamment de Siaugues pourrait être concernée.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Langeadois propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité. La Communauté de communes du Langeadois demande à la commune de s'engager à réaliser les travaux qui découleraient de cette étude.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

6.2. Information sur l'accueil du Tour d'Auvergne

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de participer à cette animation qui aura lieu le 25 juillet 2015, à condition que la Communauté de Communes du Langeadois vote l'aide de 7000€.

SIAUGUES sera à la fois ville de départ et ville d'arrivée avec, au cours de cette étape, un second passage dans le Bourg dans l'après-midi.

Une réunion s'est tenue en Mairie le 25/03/2015 afin de rencontrer les organisateurs de cette manifestation et de finaliser les différents possibilités de réalisation de ce projet : restauration, parking, logistique... Le trajet devrait être reconnu prochainement avec une boucle d'une centaine de kilomètres parcourant la Commune et différentes communes de la Communauté de communes du Langeadois.

Une réunion est prévue le 23/04/15 à 18h pour former une commission d'organisation de cette manifestation, un courrier sera adressé à chaque Association mais toutes les personnes qui souhaitent participer seront les bienvenues à cette réunion.

Un rendez-vous sera fixé prochainement pour des prises d'images et différentes interviews.

6.3. Pneumatiques

La loi fait obligation aux vendeurs de récupérer les pneumatiques ce qui, renseignements pris n'est pas toujours le cas. Avant que cela ne devienne un réel problème dans notre commune, C. BOURDIER se propose de contacter des entreprises qui pourraient collecter ces pneus afin d'envisager une procédure de collecte.